

- 2) Dans le cadre d'une offre conjointe consistant en la vente d'un ordinateur équipé de logiciels préinstallés, l'absence d'indication du prix de chacun des logiciels préinstallés ne constitue pas une pratique commerciale trompeuse au sens de l'article 5, paragraphe 4, sous a), et de l'article 7 de la directive 2005/29.

⁽¹⁾ JO C 294 du 07.09.2015

Arrêt de la Cour (neuvième chambre) du 8 septembre 2016 — Iranian Offshore Engineering & Construction Co./Conseil de l'Union européenne

(Affaire C-459/15 P) ⁽¹⁾

(Pourvoi — Mesures restrictives prises à l'encontre de la République islamique d'Iran — Liste des personnes et des entités auxquelles s'applique le gel des fonds et des ressources économiques — Soutien logistique au gouvernement iranien — Inclusion du nom de la requérante)

(2016/C 402/13)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Partie requérante: Iranian Offshore Engineering & Construction Co. (représentants: J. Viñals Camallonga, L. Barriola Urruticoechea et J. Iriarte Ángel, abogados)

Autre partie à la procédure: Conseil de l'Union européenne (représentants: A. de Elera-San Miguel Hurtado et V. Piessevaux, agents)

Dispositif

- 1) Le pourvoi est rejeté.
- 2) Iranian Offshore Engineering & Construction Co. est condamnée aux dépens.

⁽¹⁾ JO C 346 du 19.10.2015

Arrêt de la Cour (sixième chambre) du 8 septembre 2016 (demande de décision préjudicielle du Verwaltungsgericht Berlin — Allemagne) — E.ON Kraftwerke GmbH/Bundesrepublik Deutschland

(Affaire C-461/15) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Environnement — Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union européenne — Directive 2003/87/CE — Allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit — Décision 2011/278/UE — Modification de l'allocation — Article 24, paragraphe 1 — Obligation d'information par l'exploitant de l'installation — Portée)

(2016/C 402/14)

Langue de procédure: l'allemand

Juridiction de renvoi

Verwaltungsgericht Berlin

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: E.ON Kraftwerke GmbH

Partie défenderesse: Bundesrepublik Deutschland